

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-10

PROGRAMME D' ACTIONS DU VOLET CULTUREL DE LA RICE

Date de la convocation
8/02/2021

Nombre de délégués
En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le 16 février 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil – mairie de Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise		B POUYAUD	x		
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly			x		
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas	x				
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles			x		
MOUNAUD Patrick		R. NICOUX	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun					
TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET : 4204 - 8103

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 4 – Connaitre, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Mesure 18 - Promouvoir la culture et la langue occitanes

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 6 – Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 29 – Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de son Plan Climat Énergie et de son programme Territoire à Énergie POSitive, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est engagé à porter un projet territorial autour de la préservation du ciel étoilé. Il s'est ainsi lancé dans une démarche de labellisation en Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) auprès de l'International Dark-sky Association.

Le projet de candidature comportera différents volets : énergie, biodiversité, éducation-tourisme et se démarquera d'autres territoires (plus accès sur l'astronomie) par un **volet culture** ancré sur le territoire.

Proposition :

Aussi, pour s'inscrire dans la durée, il est proposé de démarrer en 2021 avec un volet culturel en 4 points :

- **Les savoir-faire / la tapisserie d'Aubusson** : il s'agit d'un partenariat avec la Cité internationale de la Tapisserie d'Aubusson pour une exposition «hors les murs» d'une tapisserie un lien avec le ciel, les astres ou encore la nuit sur une journée en présence d'un agent Parc présentant la RICE et d'une personne de la Cité expliquant l'œuvre aux visiteurs. La journée se poursuit par une conférence sur la tapisserie et le thème de la « nuit ». Ce format a été testé en 2020 à Meymac avec un bilan très positif. L'idée est de reconduire cette action une fois par an sur les 3 autres Ville-Portes. Un contact sera donc pris avec Eymoutiers, Felletin et Treignac pour leur présenter le projet et trouver un lieu en 2021.
- **La langue et la culture du pays / les veillées occitanes** : Il s'agit de faire revivre des veillées traditionnelles en les couplant avec de l'observation des étoiles. De nombreux contes et légendes du Limousin parlent de la nuit ou se déroulent la nuit, l'idée est de faire connaître ce patrimoine en organisant des veillées, en créant une atmosphère autour d'un feu avec de la musique et d'emmener le public dans cet univers avant d'aborder une observation du ciel plus scientifique. A minima, deux veillées seront programmées en 2021 dont une sur l'aire de bivouac dans la prairie de la Maison du Parc à Millevaches. Cette action fera l'objet d'une consultation afin de retenir un prestataire pour construire et animer les veillées.
- **Le lien / le « Billet RICE »** : Le projet RICE est une action fédératrice qui implique les locaux et tous ceux qui souhaitent prendre part à ce projet. L'idée est de faire un billet par mois sous la forme d'un mail. Un billet est un format court, il s'agit d'une illustration (photo du ciel, carte de constellation, dessin d'enfant, ...) accompagnée d'une phrase, d'une courte histoire (parfois traduite en occitan), ou encore d'un point

d'actualité. Le billet mensuel RICE sera également diffusé à l'ensemble des élus via d'autres média PNR. Cette action fera l'objet d'une consultation afin de retenir un prestataire des recherches de textes et des traductions.

- **L'art contemporain et la création / la résidence d'artiste :** Le territoire du PNR a pour particularité son dynamisme autour de l'art contemporain avec notamment la présence de plusieurs lieux dédiés et notamment le Centre International d'Art et du Paysage (CIAP) de Vassivière. Depuis 2012, le CIAP organise et accueille des résidences d'artiste sur l'île de Vassivière. Dans le cadre du volet culturel, il s'agit d'organiser une résidence d'artiste sur le thème de la ressource « nuit » dont l'objectif est la production d'une ou plusieurs œuvres qui auront vocation à être diffusées sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin.

Le PNR organisera une résidence d'artiste sur le thème de la RICE en partenariat avec le CIAP, en s'appuyant sur leurs compétences, leur expérience et leurs équipements. Plusieurs étapes sont nécessaires avant la mise en place de la résidence. Dans un premier temps, une convention de partenariat sera établie avec le CIAP afin de définir les attentes du Parc, les engagements des deux parties, le planning prévisionnel et le coût de l'action. Dans un second temps, un appel à candidature sera rédigé et ouvert au printemps 2021. Le ou les artistes retenus seront sélectionnés par un jury (réunissant entre autres : des élus et techniciens du Parc et les financeurs), Il faut environ 4 mois entre la publication de l'appel à candidature et la sélection du ou des artistes.

Au cours de la résidence, des temps de travail avec les élus et les agents du Parc sont prévus. Des temps d'ouverture au public et une restitution finale permettront également de partager ce projet avec le plus grand nombre. Au vu du sujet choisi, la ressource « nuit » dans le cadre du projet RICE, il est proposé que la résidence de 4 mois soit divisée en 2 temps (été 2021 et hiver 2022) afin d'aborder le sujet dans sa globalité sur plusieurs secteurs du territoire.

Ces projets seront menés conjointement par les chargées de mission Énergie-Climat et Patrimoine culturel sur un temps d'animation financé dans le cadre de leurs postes. Les actions seront financées par la Région Nouvelle-Aquitaine via le Contrat de Parc. La résidence d'artiste fera l'objet d'un co-financement du Leader Monts et Barrages. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
les veillées occitanes	3 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine Contrat de Parc	4 800 €
le « Billet RICE »	600 €	FEADER – Leader Monts et Barrages	5 760 €
la résidence d'artiste	9 600 €	Autofinancement PNR	2 640 €
TOTAL	13 200 €	TOTAL	13 200 €

LE BUREAU SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°6 en date du 19 janvier 2018 relative à l'approbation du Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu le contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°B.2018-43 du Bureau syndical du 5 avril 2018 relative à l'approbation de la RICE interparcs ;

Vu la délibération n°B.2019-031 du Bureau syndical du 21 mars 2019 concernant le projet de labellisation RICE ;

Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant que la mise en œuvre du volet culturel de la RICE s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin et notamment la préservation du bâti ancien inscrit aux titres des mesures 18, 29 et 35 de la Charte de Parc 2018-2033 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin mettra en œuvre les actions du volet culturel de la RICE.

APPROUVE les plans de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
les veillées occitanes	3 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine Contrat de Parc	2 880 €
le « Billet RICE »	600 €	Autofinancement PNR	720 €
TOTAL	3 600 €	TOTAL	3 600 €

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
la résidence d'artiste	9 600 €	Région Nouvelle-Aquitaine Contrat de Parc	1 920 €
		FEADER – Leader Monts et Barrages	5 760 €
		Autofinancement PNR	1 920 €
TOTAL	9 600 €	TOTAL	9 600 €

Le budget total sera de 13 200€ TTC.

AUTORISE le Président à :

- procéder aux consultations nécessaires à la mise en œuvre de plan d'action ;
- solliciter le financement du programme Leader du GAL Monts et Barrages ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de plan d'action et à signer tout document afférent à la bonne exécution de cette opération.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme

Le Président,

Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 25.02.21 Et qu'elle a été affichée le 25.02.21
Le Président,

REÇU LE
25 FEV. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

